

# **Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 07/04/2023**

Convocation du 03/04/2023

Le Vendredi 07 Avril 2023 à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame MORAND Myriam, Maire.

Etaient présents : Mmes LEROY Aurore, THIMOND Martine et LEMAIRE Brigitte, Mrs TESSIER Jean-Pierre, SEGOUIN Christophe, GUILLAUT Jérôme et LEMAIRE Dominique.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour :

Mme THIMOND Martine est nommée secrétaire de séance.

## **1. Approbation des comptes de gestion commune, assainissement, CCAS 2022 (délibération).**

Mme MORAND informe les conseillers municipaux que les comptes de gestion tenus à la Trésorerie de La Ferté Bernard pour le budget principal et les budgets annexes sont identiques aux comptes administratifs tenus à la Mairie.

**Vote à l'unanimité.**

## **2. Approbation des comptes administratifs commune, assainissement, CCAS 2022 (délibération).**

Madame Morand, présente aux conseillers municipaux les comptes administratifs de l'année 2022 établis par la commune et qui sont identiques aux comptes de gestion.

Commune :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	286 737,80	363 492,93	76 755,13
Investissement	291 461,35	266 713,16	-24 748,19

Assainissement :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	20 674,88	21 052,71	377,83
Investissement	8 523,09	178 338,98	169 815,89

**Vote à l'unanimité**

CCAS :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 380,00	5 200,00	1 820,00

**Vote à l'unanimité des membres du CCAS**

### 3. Affectation du résultat 2022 sur le budget primitif 2023 (délibération)

Les membres du Conseil décident d'affecter le résultat positif en recette d'investissement au compte 1068 soit 24 748.19€.

**Vote à l'unanimité.**

### 4. Vote des taux d'imposition 2023 (délibération)

Madame Morand porte à la connaissance des conseillers municipaux l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Il est à noter que la base d'imposition a subi une hausse de 7.5 %.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 qui se présentent ainsi :

Taxe foncière bâtie	: 35.33 %
Taxe foncière non bâtie	: 32.29 %
Taxe d'habitation	: 17.39 %

**Vote à l'unanimité.**

### 5. Vote des budgets primitifs commune, assainissement, CCAS 2023

Madame Morand, présente aux conseillers municipaux le budget primitif pour l'année 2023 comme suit :

#### Commune

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	413 307,94	413 307,94
Investissement	368 625,19	368 625,19

**Vote à l'unanimité**

#### Assainissement

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 722,00	20 722,00
Investissement	186 937,89	186 937,89

**Vote à l'unanimité**

#### CCAS

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 200,00	5 200,00

**Vote à l'unanimité**

### 6. Autorisation de la mise en place virement de crédit

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer des virements de crédits à hauteur de 7.5% de chaque section sur le budget de la commune (investissement/fonctionnement).

**Vote à l'unanimité**

### 7. Amortissement du nouveau tracteur

Après renseignements pris auprès de la trésorerie, la commune peut amortir l'achat du nouveau tracteur ainsi que des subventions attribuées.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de réaliser un amortissement de 7ans sur le tracteur et sur les subventions.

**Vote à l'unanimité.**

### **8. Multiservices : planning des entretien des candidats**

Nous avons reçu neuf dossiers de candidatures pour la reprise du multiservices. Le Conseil Municipal est en train de réaliser une grille de notation de ces candidatures. Elle sera finalisée lors du prochain conseil. À la suite de cela, sera programmé les rencontres avec les candidats.

### **9. Questions diverses**

**\*Suppression et création de poste** : suite à la dernière réunion du conseil municipal et après avis favorable du Comité Social Technique du Centre de Gestion de la Sarthe, il y a lieu de supprimer le poste permanent actuel de l'agent technique à compter du 05/07/2023 et d'ouvrir un autre poste permanent (modification du temps de travail et de situation) à compter du 06/07/2023.

**\*Trésorerie** : Suite à l'interrogation d'un conseiller lors de la commission finances, un point est fait sur la trésorerie de la Commune. Celle-ci se révèle saine.

**\*Cantine scolaire** : Mme THIMOND demande pourquoi depuis quelques semaines il n'y a plus d'entrées servies aux enfants de la cantine. Mme MORAND l'a réinforme que notre cantinière a dû remplacer l'ATSEM de l'école maternelle (agent du SIVOS) durant plus de quinze jours et aider la remplaçante actuelle à prendre son poste. Elle a effectué 12h/semaine au lieu de 25h habituellement pour assurer ses fonctions d'agent de la restauration et d'entretien des bâtiments communaux. Depuis Janvier, nous avons prévu 2 entrées/4 dans la semaine car nous avons remarqué que les enfants gaspillaient plus quand il y avait une entrée. Nous lui rappelons que les entrées ne sont pas obligatoires. À chaque repas, doivent être servis au moins un plat principal accompagné d'une garniture et un produit laitier (l'entrée et le dessert sont facultatifs).

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le **05 Mai 2023 à 20h30.**